

Contrat de vente de commerce

Par wodae, le 07/09/2008 à 20:52

J'ai vendu mon commerce (auto -école) fin 2002. Lors de la vente, une étude de tous les dossiers des élèves a été faite avec le nouveau propriétaire.

Nous avons à la suite de cela établi un papier disant que chaque dossier avait été étudié ainsi les comptes étaint soldés et nous avons signés tous les deux.

A ce jour il m'assignent devant le tribunal car un élève a du passer au travers que cet élève dit nous avoir régler son permis mais le nouveau propriétaire ne l'a pas retrouvé sur son listing (listing que je n'ai pas signé). Lui a été condamné à rembourser l'élève.

Il invoquent que l'élève n'est pas sur le listing que nous avions établi lors de la vente, celui ci je n'ai l'est pas signé il a pû donc etre modifié depuis. Seul le papier qu nous avons signé tous les deux disant que chaque dossier avait été étudié est valable. Il souhaite me condamner à 500 euros + les frais.

Merci de me donner conseil.

Salutations.